



MAIRIE DE CREYS MÉPIEU

Creys Mepieu
38510



Information sur les

RISQUES MAJEURS



LES BONS REFLEXES...



DOCUMENT A CONSERVER



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- DICRIM -

L'ÉDITO

Le mot du maire

Depuis quelques années et notamment depuis 2001 avec la tragédie de l'usine AZF à Toulouse, la notion des risques qu'ils soient naturels (inondations, avalanches, intempéries...) ou technologiques liés à l'activité humaine (rupture de barrage, industriels, transports de matières dangereuses, nucléaire...) fait l'objet d'attentions toutes particulières de la part des pouvoirs publics.

Afin de répondre à ses obligations, la municipalité, conformément à la réglementation en vigueur, vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour sur la commune ainsi que les consignes de sécurité à suivre en cas d'événements. Pour les habitants du hameau de Malville ce document vient en complément du PPI (Plan Particulier d'Intervention) qui définit la conduite à tenir en cas d'événements sur la centrale.

La municipalité, conformément à la législation vient d'élaborer son PCS (Plan Communal de Sauvegarde), qui est consultable en mairie. Il s'agit d'un plan de référence pour la mise en place des secours en cas d'événements majeurs.

Les consignes indiquées dans ce document sont à appliquer en cas d'incident.

QUE SONT LES RISQUES MAJEURS ?

Les **risques majeurs** résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais peuvent avoir des conséquences très graves.



LE RISQUE D'INONDATION

LES BONS REFLEXES



Dès l'alerte par la collectivité :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
- Faire une réserve d'eau potable (possibilité de pollution du réseau d'eau suite aux inondations)



Pendant l'inondation :

- Rester informé en écoutant la radio
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner (pour libérer les lignes)



Après l'inondation :

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée



Le risque d'inondation est limité sur le territoire communal et est dû à la présence du Rhône.

Le risque est principalement lié aux montées centennales du Rhône. La montée des eaux serait lente, se faisant sur 24 heures environ, laissant le temps d'anticiper l'évènement.

Cette montée des eaux peut être accentuée par une rupture du barrage de Génissiat, situé en amont sur le Rhône.

LES ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

LES BONS REFLEXES

Bons reflexes communs :

Dès l'alerte :

- Se déplacer le moins possible
- Pendant :
- Rester à l'abri et ne pas prendre son véhicule
- Écouter la radio

Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture...)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, **ne pas les toucher**

Tempête :

- Rentrer à l'intérieur les objets pouvant être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer les portes et les volets

Chutes de neige :

- Ne pas garer les véhicules sur les voies de circulation afin de faciliter le passage des engins de déneigement



On distingue 2 types d'évènements climatiques pouvant impacter la commune : les tempêtes et les chutes de neige.

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant :

www.meteofrance.com

LE RISQUE SISMIQUE

LES BONS REFLEXES



Dès la première secousse :

- **A l'intérieur** : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- Ne pas utiliser l'ascenseur
- **A l'extérieur** : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête
- **En voiture** : s'arrêter et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets
- Ne pas téléphoner



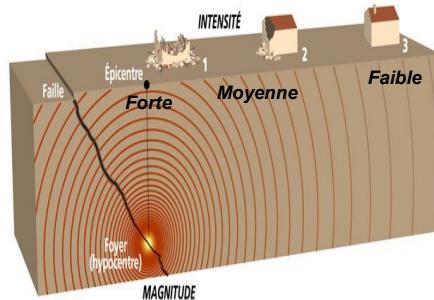
A l'arrêt des secousses :



- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes
- Écouter la radio
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz
- Vérifier que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs

Un **séisme** ou **tremblement de terre** provient de la fracturation des roches en profondeur et se traduit en surface par des vibrations du sol.

La collectivité est située dans une zone de réglementation parasismique de niveau 3, aléa modéré.



LE RISQUE DE FEUX DE FORêt

LES BONS REFLEXES



Avant :

- Débroussailler
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)

Quand le feu arrive à proximité de l'habitation :

- Alerter les pompiers
- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Ouvrir le portail de la maison pour faciliter l'accès des secours
- Occluter les aérations avec du linge humide
- Rentrer les tuyaux d'arrosage
- Sauf ordre d'évacuation, ne pas quitter sa maison

Après que le feu soit passé :

- Éteindre les foyers résiduels
- Sortir et inspecter soigneusement la maison (combles et la toiture)

Le débroussaillement permet de limiter les risques incendie. Il doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété : aux abords des constructions sur une profondeur de 50 m, de part et d'autre des chemins privés d'accès aux bâtiments, sur une largeur de 10 m sur la totalité des terrains bâties et non bâties en zone urbaine.

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

LES BONS REFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident :

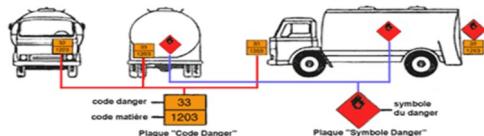
- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger (voir schéma).



Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer les fenêtres/ portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée

A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement



Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû à la présence de plusieurs axes routiers, notamment la route départementale RD14.

Cependant ce risque est difficilement localisable puisqu'un accident peut se produire sur toutes les routes de la commune.

Un périmètre de sécurité de 150 à 200 m est mis en urgence par les pompiers.

LE RISQUE NUCLÉAIRE

LES BONS REFLEXES



Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée
-



Après :

- Agir conformément aux consignes en matière de consommation de produits frais, etc...



La commune de Creys Mépieu est soumise au risque nucléaire du fait du centre d'ingénierie de déconstruction et environnement (CIDEN).

Ce risque uniquement le **hameau de Malville**. Pour les habitants de ce hameau, **se référer à la plaquette du PPI (Plan Particulier d'Intervention)** qui vous a été remise.

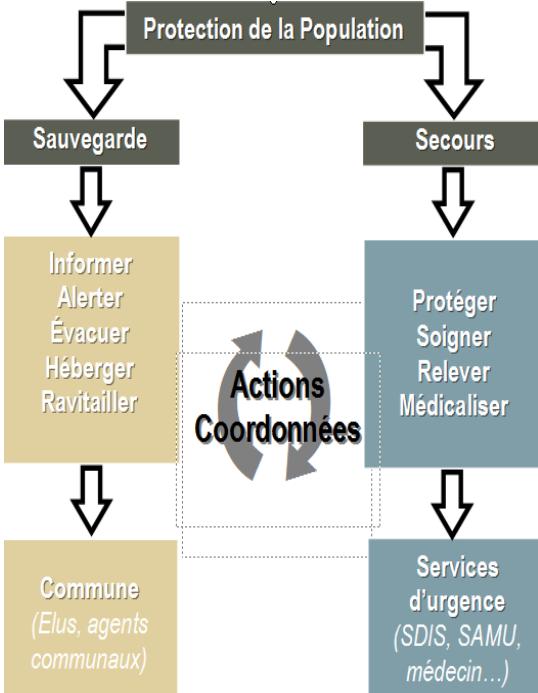
Un PSPG (Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie) est présent pour assurer en permanence la sécurité du site et lutter au mieux contre les actes de malveillances.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Face à un évènement majeur, il est important que les pouvoirs publics et les services d'urgence s'organisent afin de coordonner leurs actions pour la **PROTECTION DE LA POPULATION**.



Ainsi, l'État a mis en place un plan ORSEC, Organisation de la Réponse de Sécurité Civile. Par ailleurs, la collectivité a mis en place un **Plan Communal de Sauvegarde** lui permettant d'assurer l'ensemble des missions qui sont sous sa responsabilité.



Mairie de Creys Mépieu

35, Place de la mairie, 38510 CREYS MEPIEU

Tél : 04 74 97 72 86 Fax : 04 74 97 70 88

Mail : mairie@creys-mepieu.com

Site internet : www.creys-mepieu.com

Réalisé en 2012 par la société GERISK

11 rue de l'industrie 38500 VOIRON

04 72 53 53 40



LES BONS REFLEXES

- Écouter la radio et suivre les consignes de sécurité
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services de secours

Accident impliquant des matières dangereuses :

- *Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer les portes et les fenêtres, arrêter la ventilation).*



Des arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris en 1982 et 1983 pour des inondations et coulées de boue, en 1982 pour tempête et en 1983 pour mouvement de terrain.

Numéros d'urgence :

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Police : 17 ou 112

Fréquences radio :

France Inter : 89.1

France Bleu : 93.1

France Info : 105.4